

# CHARTRE DE CONFIDENTIALITÉ STRATÉGIQUE & D'IMMUNITÉ JUDICIAIRE

CABINET PROTENTIEL — POSTURE D'EXCELLENCE

Au sein du **Cabinet PROTENTIEL**, dirigé par **M. Habib SAADOUNE**, la discrétion n'est pas un argument commercial : c'est le fondement absolu de notre ingénierie de crise. Parce que nous intervenons au cœur des impasses institutionnelles, des conflits de gouvernance, des enquêtes pour Risques Psychosociaux (RPS) et des crises humaines aiguës, nous imposons un cadre d'étanchéité totale. Cette chartre définit les piliers non négociables qui sécurisent l'ensemble de nos interventions pour le compte de nos clients.

## 1. LE SECRET ABSOLU DES ACTEURS ET DES CRISES

Chaque échange, chaque signalement, chaque témoignage recueilli et l'existence même de la crise au sein de votre organisation sont sanctuarisés.

- **Protection nominative** : L'identité des salariés, des cadres dirigeants et des témoins entendus fait l'objet d'un cryptage et d'une confidentialité absolue.
- **Protection de l'ingénierie** : Nos grilles d'audit, nos protocoles d'évaluation et nos méthodologies d'enquête restent la propriété exclusive de PROTENTIEL et sont juridiquement protégés contre toute diffusion ou copie.

## 2. LE PRINCIPE D'INOPPOSABILITÉ JUDICIAIRE

C'est la clé de voûte de la libération de la parole au sein des entreprises que nous accompagnons.

- **Immunité prud'homale et commerciale** : Conformément à l'article 21-3 de la loi du 8 février 1995, aucune constatation, déclaration, concession ou note de travail issue du processus mené par PROTENTIEL ne peut être produite ou invoquée devant un tribunal (notamment le Conseil de Prud'hommes).
- **Interdiction d'enregistrement** : Afin de garantir la spontanéité et la sécurité des débats, tout enregistrement audio ou vidéo des entretiens et réunions est strictement interdit.

## 3. LE PROTOCOLE DE TRÊVE OPÉRATIONNELLE

L'ouverture d'une mission avec PROTENTIEL suspend le temps juridique pour laisser sa chance au dialogue et au diagnostic. Dès la signature de notre accord cadre, l'organisation s'engage à observer une période de trêve, impliquant le gel des procédures disciplinaires ou judiciaires parallèlement à nos diligences.

#### 4. UNE PROTECTION VERROUILLÉE DANS LE TEMPS

Pour respecter l'ordre public tout en offrant une sécurité maximale, PROTENTIEL applique une sectorisation stricte de ses secrets :

- **Secrets humains et méthodologiques** : L'identité des personnes, les témoignages internes et nos outils d'ingénierie sont protégés **sans limitation de durée**, tant que ces éléments ne tombent pas légitimement dans le domaine public.
- **Données financières** : Les volets comptables et financiers de la mission sont soumis au secret pour une durée ferme de **dix (10) ans**.

##### **DISSUASION & SÉCURITÉ JURIDIQUE :**

Toute violation de ce protocole ou tentative d'utiliser nos échanges dans le cadre d'un litige judiciaire engage la responsabilité civile de la partie défaillante et déclenche de plein droit le versement d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 000 € à titre de clause pénale.

---

##### **Mentions Légales du Cabinet :**

**PROTENTIEL** — Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 000 €.

**Siège social** : 3 rue Henri Dunant, 38100 Grenoble.

**Immatriculation** : RCS Grenoble — SIREN 911 811 537 (SIRET : 911 811 537 00024).

**Président** : M. Habib SAADOUNE.

**Juridiction compétente** : Tribunal de Commerce de Grenoble.